

ANNEXE A

LISTE DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES BÉNÉFIQUES RECONNUES PAR LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE FERME AGREAUENVIRONNEMENTALE

* NOTE : Les pratiques agroenvironnementales énumérées et décrites dans ce document sont tirées du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) 2021-2022 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Elles sont regroupées en cinq thématiques, chacune liée à un des objectifs du Plan d'Agriculture Durable (PAD) 2020-2030 du MAPAQ.

THÉMATIQUE 1	
Réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement	
Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Mise en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	L'entreprise agricole s'assure du rinçage adéquat du pulvérisateur et des contenants de pesticides vides.
	L'entreprise agricole met en place un système de récupération des restants de bouillie.
	Également , l'entreprise agricole met en place des pratiques parmi les suivantes : transport et entreposage sécuritaire des pesticides, préparation et application sécuritaires des pesticides, recyclage des contenants de pesticides vides, équipement de protection individuelle complet, réduction de la dérive, etc. (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)
Application des pesticides en bandes	L'entreprise agricole applique des pesticides en bandes qui amènent, dans la culture donnée, une réduction des quantités de pesticides utilisés et une réduction des risques qui leur sont associés.
Utilisation de semence non traitée aux insecticides et/ou/fongicides	L'entreprise agricole utilise des semences non traitées aux insecticides et/ou aux fongicides sur une partie, ou la totalité de sa superficie de production.
Réduction de l'utilisation de pesticides de synthèse	L'entreprise agricole réduit de manière significative l'utilisation de pesticides de synthèse sur une partie, ou la totalité de sa superficie de production.
Réalisation d'un programme de dépistage	L'entreprise agricole effectue le dépistage (échantillonnage, identification des organismes nuisibles, utilisation de seuils d'intervention) sur une partie significative, ou la totalité de sa superficie de production. Elle s'appuie sur le diagnostic (rapport de dépistage) pour effectuer ses interventions seulement en cas de nécessité.

THÉMATIQUE 1

Réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Possession d'un registre bonifié	L'entreprise agricole bonifie son registre des interventions phytosanitaires en y consignant des informations détaillées qui vont au-delà des éléments exigés par le MELCC (ex. : dépistage, désherbage mécanique, IRE/IRS/grappe herbicide, etc.) afin de permettre un bon suivi des interventions phytosanitaires.
Utilisation des pesticides à moindre risque pour protéger l'environnement et la santé (IRE et IRS)	Lorsque l'utilisation des pesticides est requise : l'entreprise agricole utilise ceux à moindre risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) et sur recommandations d'un agronome.
Réglage du pulvérisateur au moins une fois par année	L'entreprise agricole règle, en début de saison, le pulvérisateur. Elle s'assure lors du réglage de vérifier et, si nécessaire, de nettoyer divers éléments et composantes de l'appareil de pulvérisation.
Utilisation du contrôle mécanique	L'entreprise utilise le contrôle mécanique des mauvaises herbes (ex. : peigne, houe rotative). La pratique est associée ou non à l'application de pesticides, mais amène, dans la culture donnée, une réduction des quantités de pesticides utilisés et une réduction des risques qui leur sont associés.

THÉMATIQUE 2

Amélioration de la santé et la conservation des sols

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Travail du sol	L'entreprise agricole maîtrise (établie) ou met en place (en transition) une technique sans travail du sol, comme le semis direct.
	L'entreprise agricole réalise un travail réduit du sol qui assure une couverture de résidus d'au moins 30 % après le semis.
Pratique favorisant la biodiversité et contrôle de l'érosion	L'entreprise réalise, améliore et diversifie la rotation des cultures sur les superficies cultivées en s'assurant d'avoir trois cultures ou plus sur la ferme.
	L'entreprise agricole cultive des cultures de couverture en intercalaires.
	L'entreprise agricole cultive des cultures de couverture à la dérobée.
	L'entreprise agricole sème des céréales d'automne.
Pratique diminuant la compaction des sols	L'entreprise agricole intègre des cultures pérennes dans sa rotation qui a pour effet de diminuer la compaction des sols.
	Également , l'entreprise agricole installe des roues doubles ou larges, des roues à basse pression (pneus IF et VF) sur les tracteurs afin de réduire les risques de compaction des sols. L'entreprise agricole pèse ou fait peser la machinerie agricole afin de connaître son poids par essieu et, au besoin, procède au lestage au bon endroit du tracteur. (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)
	Également , l'entreprise procède à l'ajustement de la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction de surface. (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)

THÉMATIQUE 3

Amélioration de la gestion des matières fertilisantes

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Adaptation d'une régie de fertilisation propre à l'entreprise qui contribue à limiter les pertes d'éléments fertilisants dans l'environnement	Avec l'accompagnement d'un agronome, l'entreprise agricole développe une régie de fertilisation adaptée aux conditions (sol, climatologie, culture) propres à l'entreprise agricole (ex. : réalisation d'essais de fertilisation : élaboration d'un protocole, mise en place et suivi des essais, prise de données, récupération et analyse des résultats), notamment via l'utilisation d'outils (ex. : tests de nitrates, SCAN, courbe de minéralisation, résultats d'essais à la ferme, outils de télédétection, indice de nutrition azotée) permettant de mieux déterminer les besoins des plantes et les apports du sol en éléments fertilisants.
Réalisation de bonnes pratiques de gestion des matières fertilisantes au sol	Également , l'entreprise agricole réduit la compaction de son sol et la perte d'éléments fertilisants dans l'environnement en évaluant si les conditions sont favorables avant d'effectuer l'épandage de matières fertilisantes ou d'amendement (printemps - automne). (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)
	Également , l'entreprise agricole effectue la gestion des épandages en s'assurant de bien comprendre tous les éléments contenus dans la recommandation (ex. : type de matière fertilisante, dose, positionnement, moment et mode d'application) avant de procéder à l'épandage. (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)
	Également , l'entreprise agricole réalise la gestion raisonnée de la fertilisation en s'assurant que les apports d'éléments fertilisants provenant des cultures de couverture ont été considérés par le conseiller lors de la réalisation du plan de fertilisation afin d'éviter la sur fertilisation de même que des dépenses superflues en achat de matières fertilisantes. (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)

THÉMATIQUE 4

Optimisation de la gestion de l'eau

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Aménagement de bandes riveraines élargies (au-delà de la réglementation municipale en vigueur selon la localisation de la ferme).	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies composées de végétaux de types herbacés (ex. : mélange pour pollinisateurs composé d'espèces à fleurs, mélange fourragé), qui vont au-delà de la réglementation municipale et gouvernementale pour augmenter l'efficacité filtrante ainsi que la protection des rives contre l'érosion.
	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies composées d'arbustes indigènes (ex. : spirée, sureau, aronia, cornouiller, amélanchier, rosier rustique ...), qui vont au-delà de la réglementation municipale et gouvernementale pour augmenter l'efficacité filtrante ainsi que la protection des rives contre l'érosion.
	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies multistrates (composées d'herbacées, d'arbustes indigènes et d'arbres), qui vont au-delà de la réglementation municipale et gouvernementale pour augmenter l'efficacité filtrante ainsi que la protection des rives contre l'érosion.
Bonne gestion de l'irrigation des cultures	L'entreprise agricole améliore ou fait une bonne gestion de l'irrigation des cultures (en champs ou en serres) pour réduire les prélèvements et les pertes en eau et ainsi réduire les répercussions de la pratique sur l'environnement (conflits de l'usage de l'eau, érosion des sols, ruissellement ou lessivage des engrais et des pesticides, etc.). Par exemple, elle utilise des instruments pour gérer l'irrigation (tensiomètres, bilans hydriques, réflectomètre temporel relié à une sonde (TDR)), ajuste les doses et les fréquences des apports d'eau d'irrigation, choisit et ajuste les instruments requis pour optimiser les pratiques d'irrigation.
Réalisation d'ouvrages de conservation des sols (ouvrages hydro-agricoles)	L'entreprise agricole réalise des ouvrages de conservation des sols (ex : voie d'eau, rigole d'interception, avaloir, seuil(s) aménagé(s), descente enrochée, enrochement du pied de talus ou du lit, bassin de stockage d'eau et de sédimentation) dans le but de minimiser l'impact des problèmes d'érosion et de dégradation des berges, retenir les sédiments au champ et protéger les zones sensibles.

THÉMATIQUE 5

Amélioration de la biodiversité

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
<p>Mise en place d'aménagements générant des biens et services écologiques au bénéfice de l'entreprise agricole, du bassin versant et de la collectivité</p> <p><i>* NOTE : si l'aménagement se situe dans la bande riveraine élargie - voir la thématique 4</i></p>	L'entreprise agricole aménage des haies brise-vent avec des arbres et arbustes afin de favoriser la biodiversité sur sa ferme.
	L'entreprise agricole aménage des haies arbustives et herbacées afin de favoriser la biodiversité sur sa ferme.
	L'entreprise aménage des bandes herbacées, ou prés fleuris avec des mélanges à floraison étalée pour assurer une plus grande diversité de pollen pour les pollinisateurs.
	L'entreprise agricole aménage des zones en friche afin de favoriser la biodiversité sur sa ferme.
	L'entreprise agricole aménage ou restaure un étang avec des bandes herbacées et arbustives afin de favoriser la biodiversité sur sa ferme.
	L'entreprise agricole crée un boisé afin de favoriser la biodiversité sur sa ferme.
Aménagement de structures pour la faune	L'entreprise agricole aménage des structures qui favorisent la faune à la ferme comme la pose de nichoirs, dortoirs à chauve-souris, perchoirs ou une combinaison de ceux-ci.
Prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes	L'entreprise agricole identifie ou fait identifier les espèces exotiques envahissantes présentes à proximité ou à l'intérieur de la ferme et réprime ou prévient leur propagation à l'aide de pratiques ou de techniques reconnues. Elle en informe également les intervenants appropriés pour favoriser des initiatives concertées (ex. : direction régionale du MAPAQ, MELCC, OBV et milieu municipal).
Préservation des éléments de biodiversité présents dans la ferme	L'entreprise met en place des initiatives pour préserver les éléments de biodiversité présents à proximité ou à l'intérieur de la ferme (ex. : retarder la fauche sur une partie de certains champs pour protéger les aires de nidification de certains oiseaux, encourager la fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur) de façon à favoriser la fuite de la faune présente dans le milieu.)

THÉMATIQUE 5

Amélioration de la biodiversité

Pratique agroenvironnementale	Description de la pratique
Modification des pratiques culturales de manière à protéger les pollinisateurs et les ruchers	<p>Également, l'entreprise agricole modifie les pratiques culturales de manière à atténuer le risque d'exposition des abeilles à la poussière libérée par les semences traitées (ex. : ajuster le moment et le mode de semis des semences traitées, notamment en évitant de semer par temps très sec et venteux, en installant des déflecteurs sur le semoir). (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)</p>
	<p>Également, l'entreprise agricole modifie les périodes de pulvérisation de manière à protéger les pollinisateurs et les ruchers (ex. : lorsque l'utilisation de pesticides est requise, réaliser la pulvérisation seulement tôt le matin ou après le coucher du soleil afin d'éviter les heures de butinage et la période de floraison de la culture alors que les abeilles sont abondantes). (NOTE IMPORTANTE : Cette pratique ne peut pas être reconnue seule, elle doit être jumelée à une autre pratique sans mention comme celle-ci)</p>